



CHS-DI 43 du 23 Avril 2009

Monsieur le Président,

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** au **COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE INTERDIRECTIONNEL DE LA HAUTE-LOIRE (CHS-DI 43)** attirent, une nouvelle fois, l'attention de tous les membres du Comité sur l'importance des **conditions de travail**, alors que partout il n'est question que de réformes.

Ce 1^{er} CHS 2009 se tient aujourd'hui dans un contexte de très forte mobilisation des agents de notre ministère qui s'expriment depuis plusieurs mois au travers d'une participation exceptionnelle aux actions de grève et manifestations organisées les en janvier et en mars dernier. Vous pouvez être fiers, avec Monsieur le TPG, des taux de grévistes altiligériens, **83 %** le 29 janvier et **71, 26 %** le 19 Mars dernier à la **DSF 43, 65%** et **56 %** au **Trésor Public**, avec la très une majorité de sites fermés. C'est cela la vérité de terrain. **Les agents sont excédés par les conditions de travail** et par le mépris dont il font trop souvent l'objet. Rappelez-vous aussi de l'accueil chaleureux lors de votre première **Journée Portes Ouvertes** en Avril **2008 (JPO 2008)** à Yssingaux. Avec votre collègue responsable du **Trésor** c'est **plus de 90 % des agents du site qui vous ont démontré toute leur colère** concernant vos projets, en premier lieu la mise en place du **rapprochement de CDI/CDIF** sans en avoir les moyens.

Dernièrement encore ils vous ont, toute les fois où ils leur en a été possible, laissé avec la propagande que l'on vous dit de distiller partout concernant la RGPP. Après la mémorable **JPO 2008** sur le site d'Yssingaux, vous ne pouvez que constater l'exaspération de vos agents.

Les problématiques relatives à la satisfaction de besoins sociaux fondamentaux (emploi, pouvoir d'achat, santé, conditions de travail, services publics...) sont au cœur des revendications et des propositions de l'ensemble des salariés, des privés d'emploi et des retraités dont la situation ne cesse de se dégrader.

Alors qu'un véritable désastre économique et social se joue, la présidence de la république, le gouvernement et sa majorité parlementaire, toujours sous l'aiguillon du patronat, poursuivent une politique à l'origine de cette crise et dont les effets sont dévastateurs.

Il s'agit notamment :

- de politiques salariales mises en œuvre insuffisantes et dont souffrent les fonctionnaires ;
- de la déréglementation et de la **précarisation du travail**, même dans la Fonction Publique au travers de l'attaque frontale et sans précédent contre leurs statuts avec notamment le projet de loi dit « *de la mobilité et des parcours professionnels* » ;
- de la révision générale des prélèvements obligatoires ;

Si le bien-être se construit aussi en dehors du travail, ce dernier y joue un rôle important. **Donner du sens à son travail c'est aussi construire des ressources pour sa santé.** Or, qu'en est-il aujourd'hui du sens donné au travail dans nos administrations ?

Avec une individualisation forcenée, avec des systèmes d'évaluation déconnectés de l'activité réelle, avec la primauté des critères de rentabilité ou d'efficience sur ceux des missions exercées, c'est la qualité et l'efficacité de l'exercice de nos missions qui vacillent... Petit à petit, le travail est vidé de son sens et prive les agents de ce qui donne satisfaction et qui permet à chacun de se construire. C'est cela la réalité.

Alors que dire des dernières affirmations du Ministre du Budget, Monsieur WOERTH, lorsqu'il déclare dans les médias que : « les fonctionnaires sont priés de se tasser (pas encore casser...), ils prennent trop de place !!! ». Il estime très sérieusement qu'un petit 12 m2 est suffisant, bien en deçà des recommandations des spécialistes des conditions de travail. Il se félicite d'une baisse de la surface de bureaux occupés par les fonctionnaires : 60 000 m2 en moins en 2007, 77 500 m2 l'année dernière. Et il affirme, sans rire, que cela va combler le déficit français. Son objectif est clair, d'ici la fin du quinquennat en 2012, les 15m2 des administrations centrales et les 18m2 de province ne seront que souvenirs. Nous dénonçons fermement ce nouveau dérapage qui prend exemple sur le privé que certains chérissent tant.

Un seul problème pourtant et de taille, **tous les experts du bien-être au travail préconisent au contraire l'augmentation de la surface de travail pour lutter contre le stress et améliorer la productivité.** Pour exemple, Odile Duchenne, présidente d'Actineo, un «observatoire de la qualité de vie au bureau », explique ainsi sur le site de Capital que la surface idéale serait de 15 m2.

Alors Messieurs les responsables, allez vous céder, une nouvelle fois, à cet objectif ambitieux en terme de recul de notre ministre du Budget lors des restructurations à venir ou allez vous entendre les conseils avisés des experts en qualité de travail.

Dans le cadre d'une des premières restructurations, nous voulons parler du SIP de Brioude, que vous avez décidé de créer dès le 28 Avril 2009, malgré notre appel ferme à l'urgence d'attendre des conditions plus propices, vous avez avec le TPG décidé de ne transférer qu'un emploi pérenne. Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 ont, avec les agents concernés directement, exigé le transfert d'au moins 2 agents. Au-delà d'une simple application d'un outil, nommé ORE qui est censé quantifier les charges de travail, cela paraît évident qu'on ne peut assurer une mission tout au long de l'année qu'avec 2 personnes. Une adresse à Monsieur le TPG a été, dès janvier, produite en ce sens. Conscient du réel problème. Monsieur le TPG, a décidé de mettre un agent en renfort jusqu'au 31 décembre 2009. Si nous prenons acte de cette évolution responsable, nous réitérons ce jour notre demande de pérennisation de ce second transfert. Les représentants des personnels au CHS-DI 43 du SNADGI CGT 43 seront très attentifs avec tous les agents concernés à cela.

Sur ce même sujet, nous attirons fermement l'attention de Monsieur le Président et de Monsieur le TPG, ainsi que tous les membres de ce comité sur l'importance de l'accueil et de l'installation physique de tous les agents du futur SIP sur le site de Brioude.

Lors de la visite de chantier du 14 avril dernier de la commission de suivi des travaux, nous avons appris que le nouveau cadre B, issu de la transformation d'un cadre C au 1^{er} septembre 2009, serait installé sur la même marguerite que notre nouvelle collègue du recouvrement et de son renfort. Sachant, entre autre qu'un numéro spécifique sera octroyé à cette nouvelle tâche, il est évident que ce collègue sera obligé de répondre souvent à une tâche qu'il n'est pas censé accomplir, si l'on suit les engagement très clairs de la DG.

Nous rappelons que c'est le responsable du service qui décide normalement ce placement. C'est pourquoi nous demandons, comme lors de la CAPL d'affectation des agents, le 17/04/2009, qu'il soit installé avec les autres collègues de la fiscalité à laquelle il est affecté. Cela, pour nous, est une évidence et évitera à ce collègue d'être mis en mauvaise posture lorsque le téléphone sonnera et qu'il ne pourra y répondre. Si cette demande ferme n'est pas satisfaite, nous attirons l'attention du Président sur le fait que cet agent pourra être mis dans une situation de stress permanente.

Nous précisons, d'autre part, que cela ne nuira absolument pas à l'intégration de notre nouvelle collègue venant du Trésor, la configuration des locaux et le positionnement de sa marguerite étant à proximité immédiate des autres agents, sans aucune séparations fixes. A signaler qu'actuellement un de nos collègues occupe cette place, seul, et n'a pas l'impression

d'être exclu. Nous serons vigilant à cette demande de bon sens, que le Président comprendra, à moins que cette situation cache un but inavouable officiellement.

Une nouvelle fois, Monsieur le Président, nous attirons fermement l'attention du comité sur le danger potentiel de l'antenne-relais qui fait face directement à l'HDI du Puy en Velay. Lors du dernier CHS-DI, nous vous avons fourni tous les éléments nécessaires pour interpeller les responsables directes que sont les élus. Concrètement, la procédure la plus simple est de se rapprocher de la mairie de votre commune (*voir une nouvelle fois ci-dessous).

Le 2 Avril dernier le Parlement européen, réuni en session plénière, a adopté, à la quasi-unanimité (559 pour ; 22 contre 8 abstentions), le rapport présenté par la Députée européenne belge Frédéric Ries, au nom de la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire, sur les effets pour la santé des champs électromagnétiques (2008/2211 (INI)). Le Parlement européen, par cette résolution, ouvre la voie à la reconnaissance officielle pleine et entière d'un risque sanitaire généré par une exposition chronique aux champs électromagnétiques générés par la téléphonie mobile.

Alors, même si Bouigues active ses relais pour sauver ses antennes, nous le SNADGI CGT 43 demande fermement que la mairie du Puy en Velay soit contactée dans les meilleures délais et qu'elle fasse diligence pour assurer toutes les personnes concernées directement par ce problème de santé publique très urgent. Nous rappelons que dernièrement sur 3 nouveaux sites les opérateurs ont été condamné à démonter au plus vite leurs antennes.

Pour info le Ministère français de la Santé reçoit, ce jour, les associations afin de préciser les modalités d'organisation du Grenelle de la téléphonie mobile.

Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 sont pour un véritablement dialogue social de qualité qui dépasse la simple posture de circonstance, les sujets qui concernent ce Comité le méritent, pour ne pas dire l'exigent.

Les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 au CHS-DI 43.

Madame ANDRE Michèle

Monsieur MAUREL Bernard

Monsieur CHAMBON Alain

Monsieur TRESCARTE Georges

* Pour information : Les mesures pour le public sont réalisées par des laboratoires privés et indépendants. Seuls les laboratoires accrédités par le **COFRAC** (COmité FRançais d'ACcréditation) sont reconnus par l'**ANFR** (Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques). Le respect du protocole de mesure de l'**ANFR** garantit l'objectivité des résultats.

Concrètement, la procédure la plus simple est de se rapprocher de la mairie de votre commune. En effet, l'Association des maires de France et l'Association française des opérateurs mobiles ont signé en 2007 un Guide des relations entre opérateurs et communes. Ce document de référence prévoit au §4.2.1 (p. 26) que toute personne (citoyen, maire, préfet...) peut demander aux opérateurs une mesure de champs électromagnétiques, charge à ces derniers de payer le coût de la mesure. Il suffit d'envoyer un courrier à la direction régionale de l'opérateur propriétaire de l'émetteur. Les adresses des directions régionales sont disponibles sur le mémento à l'usage des maires (p. 6)

http://www.anfr.fr/doc/docenligne/Plaque_sante.pdf